Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260309-2026_08_D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Anne GALLO-KERLEAU, à la mairie Salle Jean LANGLO. Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Thierry EVENO, Mme Morgane LE ROUX, M. Yannick CADIOU, Mme Nicole THERMET, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Sébastien LE BRUN, Mme Noëlle FABRE MADEC, M. Yannick SCANFF, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Eliane TALDIR, M. Didier MAURICE, Mme Sophie MAR, M. Ronan DANIEL, M. Henri DE FRANCESCHI, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Yannick MUSSETA, Mme Justine DESSEAUX, M. Mickaël LE BOHEC, Mme Colette BULEON-GUILLE,

Absents excusés :

- M. André BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Hervé BROCHERIEU
- Mme Marine JACOB a donné pouvoir à M. Thierry EVENO
- Mme Gaëlle PRIGENT a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- M. Erwan GARO a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Cédric LOMBARD a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- Mme Yolaine THEFAINE
- Mme Carole LE PRIELLEC
- M. Gilbert LARREGAIN a donné pouvoir à M. Mickaël LE BOHEC
- M. Laurent MORIN
- M. Mickaël STEPHAN
- M. Samuel POTIER DE COURCY

Date de convocation : 25 février 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 22
  - Votants : 28

Monsieur Ronan DANIEL a été élu secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260309-2026_08_D-DE

BORDEREAU N°5
(2026/2/08) – REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT 2026
RAPPORTEUR : HERVE BROCHERIEU

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

Au vu des articles L 2311-3 et R 2311 du code général des collectivités territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiements (CP) relatifs notamment aux opérations à caractère pluriannuel.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement, dont les dépenses vont s'échelonner sur plusieurs années.

Le vote de l'autorisation de programme est une décision budgétaire du ressort du conseil municipal. Il est accompagné d'une répartition prévisionnelle, par exercice, des crédits de paiement.

La procédure des AP/CP permet de n'inscrire au budget que les seules dépenses à régler au cours de l'exercice, correspondantes aux crédits de paiements. Ces crédits ne font pas l'objet de report d'une année sur l'autre (sauf en clôture d'opération) mais l'échéancier prévisionnel est révisé en cas de besoin.

Le vote de l'autorisation de programme donne autorisation de procéder à des paiements de façon anticipée avant le vote du budget, dans la limite des crédits de paiements prévisionnels présentés.

Depuis 2012, le conseil municipal a décidé la mise en œuvre de la gestion des autorisations de programme pour le suivi des opérations de travaux pluri-annuelles.

Les règles de gestion de ces AP/CP sont décrites dans le règlement budgétaire et financier de la ville, adopté par délibération n° 2023/3/28 du 29 mars 2023.

Fin 2025, 5 autorisations de programmes sont ouvertes pour des opérations de travaux en cours ou achevées dans l'année :

- Extension de l'école Anita Conti (2017),
- Frais Etudes-maîtrise d'œuvre Pôle sportif de Kerozer (2019),
- Travaux de la phase 1 du pôle sportif de Kerozer (2022),
- Construction d'un bâtiment périscolaire ALSH Julie Daubié (2025),
- Travaux de la phase 2 du pôle sportif de Kerozer - Salles de raquettes (2025).

Les montants des autorisations de programmes peuvent être révisés pour plusieurs raisons, soit lorsqu'elles s'achèvent et qu'il convient de s'ajuster aux dépenses restant à payer, soit suite aux notifications des marchés, à des avenants ou à des révisions.

Concernant l'extension de l'école Anita Conti, il est proposé de solder les marchés et clôturer l'autorisation de programme.

Concernant les opérations de construction d'un bâtiment périscolaire et du pôle sportif de Kerozer (études et travaux) il convient de réviser les crédits de paiements pour l'exercice 2026 et suivants en fonction des dépenses constatées sur 2025.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260309-2026_08_D-DE

Il est proposé également de prolonger d'un an les autorisations de programme « construction ALSH Julie DAUBIE » et « études maitrise œuvre pôle sportif Kérozer ».

1- Etat des réalisations des crédits de paiements 2025

Opérations/AP	Durée (années)	MONTANT DE L'AP votée en €	Cumul réalisations au 31/12/2024 en €	CP 2025 ouverts en €	CP 2025 Réalisations en €	Cumul réalisations au 31/12/2025 en €
EXTENSION ANITA CONTI (2017)	9	327 692,90	322 814,55	4 878,35	0	322 814,55
ETUDES MAITRISE ŒUVRE POLE SPORTIF KEROZER (2019)	8	1 700 000,00	1 358 194,67	205 000,00	64 403,27	1 422 597,94
TRAVAUX PHASE 1 POLE SPORTIF (2022)	5	7 990 000,00	7 331 377,27	638 622,73	541 965,19	7 873 342,46
CONSTRUCTION ALSH JULIE DAUBIE (2025)	2	1 600 000,00	-	320 000,00	12 216,46	12 216,46
POLE SPORTIF DE KEROZER – TRAVAUX PHASE 2 – SPORTS DE RAQUETTES	4	5 240 000,00	-	150 000,00	22 441,58	22 441,58
Total		**16 857 692,90**	**9 012 386,49**		**641 026,50**	**9 653 412,99**

2- Révision de crédits de paiements sur AP pour 2026 et les années suivantes :

Opérations/AP	Durée (années)	MONTANT DE L'AP en €	Cumul réalisations au 31/12/2025 en €	CP 2026 en €	CP 2027 en € et suivants
ETUDES MAITRISE ŒUVRE POLE SPORTIF KEROZER (2019)	9	1 700 000,00	1 422 597,94	160 000,00	117 402,06
TRAVAUX PHASE 1 POLE SPORTIF (2022)	5	7 990 000,00	7 873 342,46	116 657,54	-
CONSTRUCTION ALSH JULIE DAUBIE (2025)	3	1 600 000,00	12 216,46	1 280 000,00	307 783,54
POLE SPORTIF DE KEROZER – TRAVAUX PHASE 2 – SPORTS DE RAQUETTES	4	5 240 000,00	22 441,58	2 150 000,00	3 067 558,42
Total		**16 530 000,00**	**9 330 598,44**	**3 706 657,54**	**3 492 744,02**

Les dépenses cumulées des autorisations de programme prévues en crédits de paiement 2026, comprenant les opérations en cours en début d'année s'élèvent à **3 706 657,54 €**. Elles seront inscrites budgétairement dans les chapitres correspondants et une situation des autorisations de programme, comprenant l'état des consommations des crédits budgétaires, est annexée aux documents budgétaires.

DECISION

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2019/6/104 du 25 septembre 2019 portant création de l'autorisation de programme « Etudes Pôle sportif1 de Kérozer »,

VU la délibération n°2022/3/32 du 31 mars 2022, portant création de l'autorisation de programme « Travaux de la phase 1 du Pôle sportif de Kérozer », et révision des autorisations de programmes et crédits de paiements 2022,

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260309-2026_08_D-DE

VU la délibération n° 2024/7/94 du 18 décembre 2024 portant révision de l'autorisation de programme « Travaux de la phase 1 du Pôle sportif de Kérozer»,

VU la délibération n° 2025/2/17 du 3 avril 2025 révisant les autorisations de programmes en cours sur l'exercice 2025,

VU la délibération n° 2025/5/79 du 2 octobre 2025 portant création de l'autorisation de programme « construction d'un bâtiment périscolaire»,

VU la délibération n° 2025/6/89 du 13 novembre 2025 portant création de l'autorisation de programme « Travaux de la phase 2 du Pôle sportif de Kérozer – sports de raquettes»,

VU la délibération n° 2025/7/109 du 17 décembre 2025 portant révision de l'autorisation de programme « Travaux de la phase 1 du Pôle sportif de Kérozer»,

CONSIDERANT les consommations des crédits budgétaires intervenues en 2025,

CONSIDERANT l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements relatifs à ces opérations,

CONSIDERANT l'avancement des paiements sur les opérations en cours,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Finances, ressources humaines et affaires générales »,

Après en avoir délibéré, **25 POUR et 3 CONTRE** (M. LE BOHEC, M. LARREGAIN, Mme BULEON-GUILLE),

Article 1 : **CLOTURE** l'autorisation de programme créée en 2017 « Extension Anita Conti »

Article 2 : **PROLONGE** la durée des opérations suivantes :

Opérations/AP	Année création	Durée (année)	Durée révisée
ETUDES MAITRISE ŒUVRE POLE SPORTIF KEROZER (2019)	2019	8	9
CONSTRUCTION ALSH JULIE DAUBIE (2025)	2025	2	3

Article 3 : **PREND ACTE** de l'ajustement des crédits de paiements des autorisations de programmes en cours pour les montants ci-dessous, présentés à titre indicatif, inscrits au budget 2026 :

Opérations/AP	Durée (années)	MONTANT DE L'AP en €	Cumul réalisations au 31/12/2025 en €	CP 2026 en €	CP 2027 en € et suivants
ETUDES MAITRISE ŒUVRE POLE SPORTIF KEROZER (2019)	9	1 700 000,00	1 422 597,94	160 000,00	117 402,06
TRAVAUX PHASE 1 POLE SPORTIF (2022)	5	7 990 000,00	7 873 342,46	116 657,54	-
CONSTRUCTION ALSH JULIE DAUBIE (2025)	3	1 600 000,00	12 216,46	1 280 000,00	307 783,54
POLE SPORTIF DE KEROZER – TRAVAUX PHASE 2 – SPORTS DE RAQUETTES	4	5 240 000,00	22 441,58	2 150 000,00	3 067 558,42
Total		**16 530 000,00**	**9 330 598,44**	**3 706 657,54**	**3 492 744,02**

Article 4: **DIT** que la présente délibération sera transmise au Comptable du Service de Gestion Comptable de Vannes.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260309-2026_08_D-DE

Fait à Saint-Avé, le 6 mars 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Ronan DANIEL

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890